

La banque communautaire de temps

Historique et fonctionnement.

Au départ, une idée italienne.

Le concept *banque de temps*¹ provient d'Italie où il en existe actuellement 180 disséminées dans les quartiers de grandes villes telles que Milan, Rome et Venise ; elles y fonctionnent avec le soutien de l'administration municipale.

L'apparition de ce concept est le fruit des débats et des travaux menés dans les années 1980 par des femmes militantes, celles-là mêmes qui avaient impulsé en 1989 l'avant projet de loi « *Les femmes changent les temps* ». Cet avant projet s'articulait autour de la revendication d'un temps plus favorable à la vie quotidienne des femmes qui prendrait en compte le temps et l'espace (le cycle de vie) nécessaires au travail domestique et familial. De cette façon, les femmes italiennes mettaient en évidence la nécessité de déconstruire les conceptions actuellement dominantes du temps et du travail², déconstruction indispensable pour atteindre le bien être quotidien des personnes. C'est donc à l'intérieur de ce cadre analytique que le projet banque de temps prend place et acquiert du sens, marquant ainsi le début des expérimentations qui doivent, selon les femmes militantes italiennes, conduire à la construction d'une véritable politique des temps.

Barcelone : histoire d'un cheminement.

La création de la première banque communautaire de temps barcelonaise est l'aboutissement d'un long processus d'analyse et d'action centré sur la condition des femmes et l'égalité des chances. Ce processus s'initie dans les années 1990, plus précisément en 1993, quand la Municipalité de Barcelone, en collaboration avec l'Institut des Études Métropolitaines et l'association Salut I Familia³, entreprend une étude sur "Les femmes et les temps de la ville de Barcelone". Deux années plus tard, une campagne publicitaire citadine recouvre les murs de la ville, son but : légitimer et encourager une distribution plus égalitaire du temps au sein des familles et entre les femmes et les hommes. Mais, le moment clé pour le lancement de l'expérimentation se situe en 1997, lorsque démarre le projet « Partager : en encourageant la répartition des temps entre femmes et hommes »⁴.

Après une année de travail d'analyses et de concertations, les promoteurs du projet décident de mettre sur pied la première expérience pilote dans le district de Horta – Guinardó. Depuis lors, trois nouvelles banques de temps communautaire ont vu le jour à Barcelone, celle du Bon Pastor, du Casc Antic et de Cornellà.

La banque de temps : un principe simple et original.

Le principe de la banque de temps est simple : comme dans toute banque, l'associé y dépose un capital (le nombre d'heures qu'il est disposé à donner à d'autres associés), capital dont la plus value consistera en plus de temps libre. En effet, les relations entre les associés de la banque de temps s'organisent autour d'un système d'échange : donner un service et en recevoir. Mais, à la différence des autres systèmes d'échange existants tels que le « Local Exchange Trading System » développé au Royaume Uni ou encore les Réseaux d'échanges réciproques de savoirs en France, il s'en distingue par le fait essentiel que ce qui est échangé est le temps, plus exactement, l'heure - indépendamment de la nature du service offert ou reçu – en est l'unité de valeur.

Ainsi, tout en s'inspirant d'un principe propre à l'économie de marché, la banque de temps entend œuvrer à un changement de mentalité, ou, du moins, favoriser l'émergence d'une prise de conscience multiple et

¹ Il convient de préciser qu'il existe également une tradition anglo saxonne : les Time Dollar aux Etats Unis et les Time Banks en forte expansion au Royaume Uni

² Le travail rémunéré constitue toujours et encore l'axe principal de l'organisation temporelle de notre société.

³ Créée en 1986, l'association « Salut i Familia » (Salud y Familia, Santé et Famille) est une entité privée, pluraliste et sans but lucratif.

⁴ Ce projet reçut le soutien financier de l'Union européenne à travers le IVe Programme d'Action Communautaire pour l'Égalité des Chances de la Commission Européenne. Il était coordonné par la municipalité de Barcelone et l'association Salut I Familia.

quelque peu novatrice : montrer par la pratique d'échange que les relations entre les êtres humains peuvent se fonder sur d'autres finalités que l'argent ; s'opposer à la conception dominante du travail pour laquelle tout ce qui se fait en dehors du monde de la production marchande de biens et de services ne constitue pas du travail, et, est de l'ordre du négligeable, du non valorisant. Or, la philosophie qui prime dans la banque de temps tend à supprimer la différence institutionnalisée entre travail productif et reproductif : une heure de repassage a la même valeur d'échange qu'une heure d'initiation à l'informatique.

Enfin, ce principe est aussi original dans le sens où il va au-delà du bénévolat ou volontariat classique : ici pas de bénévoles, sinon des associés, c'est – à – dire des femmes et des hommes qui donnent avec l'obligation impérative de recevoir.

Un jeu de rôles réel et engagé.

Les banques de temps communautaire existantes à Barcelone fonctionnent toutes selon une structure identique, structure mise au point par l'association Salut I Familia.

Un secrétariat, composé de volontaires, reçoit les personnes intéressées par le projet. Si l'entretien est positif, il est demandé au futur associé de remplir une fiche d'inscription reprenant ses informations personnelles, les heures hebdomadaires qu'il est disposé à donner, la description du ou des services qu'il s'engage à offrir aux autres associés et les services qu'il aimerait recevoir. Pour se faire, le secrétariat assure des heures de permanence. D'autre part, le secrétariat est responsable de la diffusion du projet par des interviews à des émissions de radio locale et nationale, de télévision ou encore, par des articles dans les journaux. Le secrétariat doit aussi planifier et réaliser des rencontres entre associés, occasion pour ceux-ci de faire connaissance et d'entrer en confiance afin de stimuler les échanges. Enfin, il se charge de publier et de distribuer aux associés la liste des services disponibles pour l'échange, l'identification et la localisation des associés correspondants.

Chaque associé est titulaire d'un compte courant de temps et reçoit un chéquier personnel qui s'utilise au moment de donner du temps à un autre associé avec l'obligation, pour tout associé, de communiquer mensuellement au secrétariat le temps reçu/donné. Chaque trois mois, le secrétariat envoie aux associés l'état de son compte courant de temps et la liste de services disponibles durant ce trimestre, et, tous les six mois, il procède à une révision globale des mouvements de chaque compte courant de temps. Le cas échéant, il prévient les associés dont le compte courant est en déséquilibre : accumuler une différence supérieure à vingt heures, entre le temps qui se donne et celui qui se reçoit n'est pas permis.

Les différentes modalités de fonctionnement sont consignées dans un règlement que le futur associé s'engage, en y apposant sa signature, à respecter.

La banque communautaire de temps en Belgique.

Etat des lieux.

« A notre connaissance, il n'existe pas de système qui se nomme explicitement « Banque de temps » en Belgique »⁵.

S'il est vrai qu'il n'y a pas de banque de temps en Belgique, toutefois, depuis 1994, se développe dans notre pays un réseau de système d'échange local (SEL ou LETS Local Exchange Trading System). Selon l'étude réalisée en 2002 par H. Wanner, les vingt cinq SEL existants sur notre territoire mobilisent un millier de personnes qui échangent entre elles une moyenne de quinze heures par an. Quant aux caractéristiques sociales économiques et démographiques de cette population, H. Wanner relève les points suivants: il y a plus de femmes que d'hommes (proportion $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{4}$) ; l'âge médian des membres se situe entre 30 et 50 ans ; la majorité a terminé ses études secondaires, voire une école supérieure ; 60% gagne 1000 euros par mois ; trois membres sur dix sont allocataires sociaux, quatre sur dix travaillent temps plein et trois sur dix ont un emploi mi temps ; dernier trait intéressant, la catégorie des personnes seules ou de familles monoparentales est plus importante que dans la population globale⁶.

⁵ Ce constat est le fait de H. WANNER, **Le SEL, une nouvelle forme de bénévolat. Etude sur les systèmes d'échanges locaux et leurs spécificités. Problèmes juridiques et ébauches de solutions**, Lets Vlaanderen VZW, 2002, p. 38.

⁶ Voir H. WANNER, **op. cit.**, p.34. Pour un résumé succinct, s'en remettre à l'article de N. GILISSEN, **Ajouter un peu de SEL dans la vie**, Traverses, avril 2003, n°174, pp. 4-6.

En ce qui concerne l'aspect organisationnel, la majorité des SEL sont des associations de faits et, quelques uns se sont constitués en ASBL. Tant en Flandre qu'en Wallonie, il existe une structure qui fédère les expériences en cours, tout en étant que la fédération wallonne (INTERSEL ASBL) est peu active.

Sel et banque communautaire de temps : les similitudes.

- Les valeurs et les principes de fonctionnement qui structurent les deux réseaux d'échanges sont relativement similaires :
- « donner / recevoir » : une heure égale une heure comme unité de valeur du service donné ou reçu. Cependant, dans le cas des SEL, les membres ont recours à une monnaie symbolique (blé, bon'heur, ...) ou à un système de points pour comptabiliser le service donné ou reçu. En outre, les membres qui échangent entre eux des services peuvent en négocier la valeur symbolique (monnaie ou points);
- édition d'un bulletin d'information reprenant l'identification des membres, leurs offres et leurs demandes ;
- mise à jour des comptes de chaque membre ;
- organisation de réunions rencontres entre les membres pour stimuler la confiance, le respect et la communication afin d'activer les échanges entre intégrants (es) du réseau. Rappelons à ce propos que ces deux systèmes d'échange sont basés sur la confiance mutuelle et que l'échange qui a lieu porte sur des relations volontaires entre des personnes. Il s'agit donc d'un échange social et non commercial ;
- existence d'une charte ou d'un règlement de fonctionnement. Celui-ci est des plus importants car, bien rédigé, il permet d'éviter les problèmes avec la sécurité sociale et la fiscalité.

Sel et banque communautaire de temps : les différences.

Cinq traits principaux différencient ces deux types de réseau :

- Le SEL est une auto création, c'est-à-dire qu'il est créé par une individualité localisée dans un espace précis alors que la banque communautaire de temps s'articule sur le tissu associatif existant, bien implanté dans un territoire délimité (quartier) ;
- Le SEL est un système d'échange de biens et de services, la banque communautaire uniquement de services;
- L'échange de services dans les SEL fait l'objet d'une négociation entre les personnes intéressées alors que dans les banques communautaires de temps l'échange entre associés est régi strictement selon le principe « une heure équivaut à une heure » ;
- Les SEL sont indépendants financièrement ce qui se traduit par une cotisation annuelle pour chaque membre, cotisation qui varie de 2.5 à 25 euros selon les SEL ;
- Le fonctionnement pratique de ces deux réseaux se différencie par le fait que dans la banque communautaire de temps il existe un secrétariat responsable de la gestion courante de la banque alors que dans le cas des SEL, comme dit antérieurement, son fonctionnement est moins structuré ;

Banque communautaire de temps : les objectifs.

De manière générale, la banque communautaire de temps s'inscrit dans la mouvance des préoccupations sociétales contemporaines : l'égalité des genres - égalité dans l'usage du temps social entre femmes et hommes, démystification de la valeur accordée au travail productif et valorisation du travail reproductif -, la

proximité⁷, la gestion des temps sociaux, la redynamisation des liens sociaux, la participation citoyenne (y compris la thématique de l'immigration) et le vieillissement de la population.

Nous reprenons ci-dessous une liste non exhaustive des objectifs poursuivis par la banque communautaire de temps :

- réaliser et promouvoir des échanges liés à la vie quotidienne avec la finalité de permettre une meilleure utilisation du temps pour soi-même, spécialement pour les femmes qui disposent généralement de moins de temps pour elles-mêmes ;
- développer des pratiques d'échanges liées non seulement aux activités de la vie familiale et domestique (effectuer des achats, repasser, coudre, ...) mais encore qui favorisent la vie personnelle et qui améliorent l'estime de soi et l'auto-réalisation (par exemple apprendre à danser, faire de la photo, des excursions, ...) ;
- créer une nouvelle forme de vie communautaire qui génère une meilleure solidarité et l'impulsion de valeurs de coopération et de communication entre les personnes, indépendamment de l'âge, du statut social et de l'origine ethnique ;
- favoriser la reconstitution du lien social.

Patrick Govers
Service d'études
Ligue des familles

⁷ En effet, la banque communautaire de temps ne peut fonctionner qu'à un niveau local puisque la confiance mutuelle est à la base du dynamisme et de la réussite du projet.